



# Flash Information

Association Meuse Vergers Traditions

Flash information du : 29/07/2023

Mmes et Mrs les Présidents de Syndicats et Association de Distillation  
Mmes et Mrs les Maires des communes concernées (1)

## Copie :

- Madame la Députée ; Monsieur le Député
- Messieurs les Sénateurs
- Mmes et Mrs les élus de la Meuse
- Mmes et Mrs les représentants de 'associations sœurs'
- Chers adhérents et sympathisants

Objet : Réunion avec Direction des Douanes (Montreuil) et représentants de la DGFIP.

Mesdames, Messieurs ;

Pour faire suite aux différents Flashs-info relatifs au sujet du **Transfert du recouvrement des Contributions Indirectes (taxes) sur les alcools (droits d'accises)**, une **réunion a eu lieu ce vendredi 28 Juillet 2023 de 9h30 - 11h30 à la Direction Générale des Douanes - 11 rue des Deux Communes 93558 Montreuil**. Par cette rencontre, un premier pas a été franchi dans la résolution de la problématique à laquelle les Présidents de syndicats ou d'association de bouilleurs de crus se voyaient exposés au 01/01/2024.

Présents à la réunion :

### DOUANES

- **Julien COUDRAY, Chef de bureau FID3 (émetteur de la note du 11 mai 2023)**
- Hélène MELET-CIEJKA, adjointe de M. COUDRAY
- David FELLOUS, chef de projet CIEL (Contributions Indirectes En Ligne)
- Danae ZIGIOTTO, travaille avec M. FELLOUS sur le projet CIEL
- Emilie HARRY, s'occupe plus spécifiquement des problématiques bouilleurs de cru
- Fabrice DEMAISON, Chef de Mission Fiscalité coté Douanes

### DGFIP

- Alain PIAU, Chef de Mission MURF à la DGFIP (Mission Unification du Recouvrement Fiscal)
- Béatrice DIAZ-COHEN, travaille avec M. PIAU à la DGFIP

### FNSRPE

- Jean Charles CHERITAT Président FNSRPE
- Dominique THIEBAUD Président Fédération de Haute-Marne (FDBcru52)
- Patrick MARTINET Président Meuse Vergers Traditions (MVT)
- Raymond LOOS Président Union Départementale des Syndicats et associations Arboricoles et Horticoles, des récoltants familiaux de fruits et producteurs d'eau-de-vie naturelle de la Moselle (UDSAH)

**Une première avancée :** Un échange constructif avec la Direction des douanes de Montreuil.

La réponse positive de Mr Julien COUDRAY (émetteur de la note du 11 mai 2023) à la demande de rencontre formulée par Jean Charles CHERITAT, Président de la FNSRPE, fédération Nationale qui regroupe 17 fédérations régionales, un nombre très important de syndicats communaux, et plus de 4000 adhérents répartis dans toute la France a permis un échange constructif sur les problématiques respectives du moment ainsi que sur d'autres potentiels axes de travail.

Les présidents de la Haute-Marne, de la Moselle et de la Meuse avaient fait le déplacement avec le président national, avec pour objectif de venir apporter leur vision et témoignage de ce que seraient les conséquences de la mise en application des injonctions adressées aux Présidents de syndicats ou d'associations de distillation, et telles qu'é émises notamment par le bureau des douanes de Nancy.



P.Martinet – D.Thiebaud - J.Coudray - J.C.Chéritat – R.Loos

Les présidents de la Haute-Marne, de la Moselle et de la Meuse avaient fait le déplacement avec le président national, avec pour objectif de venir apporter leur vision et témoignage de ce que seraient les conséquences de la mise en application des injonctions adressées aux Présidents de syndicats ou d'associations de distillation, et telles qu'é émises notamment par le bureau des douanes de Nancy.

Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur de possibles solutions alternatives ainsi que sur d'autres sujets qui pourraient donner lieu à des rencontres plus régulières. Un compte rendu plus complet et détaillé de cette rencontre émanant de la FNSRPE vous parviendra prochainement, cependant et en point principal :

**Une affirmation :** Les Présidents de syndicats ou associations ne seront pas collecteurs de taxes !



Représentants de : FNSRPE – Dir. Douanes - DGFIP

***Les injonctions faites et formalités obligatoires demandées aux présidents d'associations ou de syndicats de distillation, dont à ceux de la Meuse, reçues par email des douanes de Nancy, et visant à les obliger à devenir collecteurs d'impôts sont nulles et non avenues. Ceci sera confirmé prochainement par les douanes'.***

A des fins de suivi de bonne réception et dans le cadre de l'engagement pris par la Direction des Douanes de Montreuil, il est demandé aux Présidents des associations ou syndicats de distillation, notamment de la Meuse, de nous faire part, à leur réception effective, du dit courrier qui doit leur être adressé.

De fait :

- Il n'est pas / plus nécessaire pour les associations ou syndicats de distillation qui ne posséderaient pas de N° de SIREN d'engager quelque démarche que ce soit à ce sujet.

- Les menaces ou risques, tels que formulés par les douanes de Nancy, d'un retrait d'agrément des associations ou syndicats de ne plus pouvoir fonctionner comme lors des prochaines campagnes de distillations ' ne sont plus à considérer comme tels.

Pour autant :

- La réforme engagée par le gouvernement visant à rationaliser le recouvrement de l'ensemble des prélèvements obligatoires reste d'actualité.
- Hormis le volet recouvrement des accises (taxes sur l'alcool), les douanes, conservent toutes les autres opérations dont la délivrance des agréments, des DSA, des contrôles, ... (rappel)

C'est ainsi que :

- Des échanges durant les deux heures de réunions, des pistes ont été évoquées, discutées, avec la direction des Douanes ainsi qu'avec les représentants de la DGFIP (Mission Unification du Recouvrement Fiscal) afin que les règlements des droits d'accises, tout en restant dans le cadre des objectifs du gouvernement, le soient au niveau du bouilleur de cru eux même (et non pas / plus au niveau des Présidents d'associations ou de syndicats de distillation). Il a été suggéré à la Direction des Douanes et aux représentant de la DGFIP à ce que la solution visée puisse s'inscrire idéalement dans un schéma ou cadre qui se veut en lien avec les pratiques actuelles, maintenant devenues familières pour tout à chacun, et pour bon nombre de règlements de la vie courante à effectuer au profit du Trésor Public notamment (ex : règlement des factures d'eau, cantines scolaires...). Les études de faisabilités techniques, légales, et de rentabilité (cout de la solution à mettre en place au regard de l'impôt perçu) pour les pistes évoquées, ne permettent pas à ce jour d'entrer dans plus de détails.

#### En conclusion :

Cette prise de contact (la première depuis 70 ans d'existence de la FNSRPE) avec la Direction des Douanes (centrale / Montreuil) a permis :

- Pour les personnes rencontrées, une meilleure compréhension de qui nous sommes, qui nous représentons, et surtout du caractère NON professionnel de nos activités menées dans un cadre associatif ou de syndicat de distillation.
- D'ouvrir la voie à des échanges et concertations plus régulières avec la Direction des Douanes dans un esprit gagnant – gagnant, c'est-à-dire dans laquelle la ou les solutions mises ou à mettre en place soient bénéfiques aux parties concernées.

Nous ne saurions également oublier de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué par leurs actions à rendre possible cette rencontre et nous le savons, parmi ceux-ci, bon nombre de nos députés et élus que ce soit du Grand-Est, attachés à la défense de la ruralité. Nous les en remercions.

Pour autant, la vigilance reste de mise afin de s'assurer que les intentions et propos tenus lors de cette réunion se matérialisent effectivement comme il se doit.

Bien cordialement ;

Patrick MARTINET

Président Association Meuse Vergers Traditions



PS : en complément au point principal de la réunion tel que présenté précédemment :

En introduction, et présentation de la FNSRPE et parfois des caractéristiques ou spécificités des 3 associations également présentes, il a été rappelé à la Direction des Douanes et des représentants de la DGFIP (Mission Unification du Recouvrement Fiscal) les éléments suivants :

- Rappel a été fait en termes de terminologie entre les bouilleurs de Cru (celui qui met les fruits dans le tonneau et qui fait bouillir / fermenter les fruits) et Bouilleur Ambulant (aussi appelé distillateur professionnel) qui distille au profit de clients (des bouilleurs de cru). Ce terme de bouilleur utilisé comme préfixe pour deux catégories bien distinctes est source de bon nombre de confusions voire de malentendus ! Suggestion a été faite à la direction des douanes de remplacer le terme de bouilleur ambulant par distillateur professionnels ou distillateur ambulant et dans les textes à venir.
- Les associations ou structures rattachées à la FNSRPE, fonctionnent dans leur quasi grande majorité sur le modèle d'associations de type loi 1901, c'est-à-dire d'association sans but lucratif. C'est les cas pour les associations nouvellement créées (sous le statut loi 1901), bon nombre de syndicats font évoluer au fil de l'eau leur structure vers celle du modèle de loi 1901. De ce fait, aucune rémunération ou contrepartie financière n'est attribuée ou perçue par les membres bénévoles des associations ou syndicats de distillation.
- Les membres bénévoles regroupés le plus souvent par village ou commune au sein d'associations ou syndicats de distillation ne sont en aucun cas des professionnels. A ce titre, le président ou les membres du bureau des dits associations ou syndicats ne peuvent porter ou se voir attribuer le titre de Bouilleur Ambulant. Ce ne sont pas des professionnels, ce ne sont que des membres bénévoles ayant acceptés des responsabilités dans le milieu associatif. Ce sont le plus souvent les interlocuteurs privilégiés avec la direction des douanes locales.
- Rappel a été fait de la démarche annuelle d'obtention des DAS, dont les pratiques peuvent être différentes d'un endroit à l'autre obligeant parfois des déplacements physiques des bouilleurs de cru au bureau des douanes. Il a été suggéré d'essayer de simplifier et d'homogénéiser les pratiques de leur obtention, voire de rendre possible pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, une dématérialisation d'une partie de la démarche dans un but évident d'optimisation et de simplification.